



**PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Assemblée Générale ordinaire 2026 de la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault



DDTM34
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Rappel :

Historiquement les Groupements Forestiers (GF) ont été créés dans les années 50 à 80, à l'époque du Fonds Forestier National (FFN), notamment pour permettre de mutualiser de petites entités afin de créer des surfaces suffisantes pour y appliquer une gestion cohérente.

Assemblée Générale ordinaire 2026 de la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault

Il reste 4 contrats « vivants » dans le Département

- GF de COMBES-RAZENS (VIEUSSAN)
- FC de LUNAS (LUNAS)
- GF de SAINT-VITAL (LAMALOU-LES-BAINS et COMBES)
- GF du PRADAL (Le PRADAL)

GF de COMBES-RAZENS

Créé en 1971, prêt initial de 57153,14 € ; 108 ha sous contrat

- 6 opérations (dernière en 2014)
- Capital restant dû = 0 €, intérêts restants = 5074,29 €
- Les dégâts dus à la tempête NILS sont diffus, martelage possible (bois sur pieds + chablis), avant fin 2026

FC de LUNAS

Créé en 1955, prêt initial de 37807,36 € ; 169 ha sous contrat

- Seul contrat dans une forêt publique. Géré par l'ONF directement qui nous fait parvenir les factures correspondantes aux ventes.
- 5 opérations (dernière en 2025)
- Capital restant dû : 2693,77 €, intérêts : 2086,07 €
- Pas vu

GF DE SAINT-VITAL

Créé en 1971, prêt initial de 39636,74 ; 85 ha sous contrat

- 4 opérations (dernière en 2004)
- Capital restant dû : 13612,39 €, intérêts : 17154,59 €
- **PB : pas de gérant identifié**
- Beaucoup de chablis :
 - préférer vente chablis et laisser bois sur pied
 - difficultés d'accès à cause des chablis sur la piste DFCI
- La vente sera sûrement faite à l'unité de produits sans martelage
- Rédaction du contrat de mise en vente et visite courant 2026

GF du PRADAL

Créé en 1971, prêt initial de 54713,95 € ; 115 ha sous contrat

- 10 opérations (dernière 2025).
- AFB est en train de procéder à l'exploitation. Une partie a été vendue sur pied (contrat initial, avant tempête NILS) et une autre partie est vendue à l'unité de produits (après le passage de la tempête NILS)
- **Capital restant dû : 0€, intérêts restants = 0 € Dossier CLOS**



**PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact :
DDTM 34
Service Agriculture Forêt

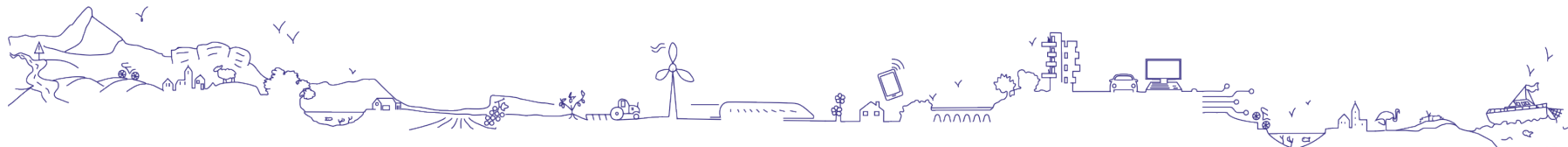
Mme GIORDANO Mercedes
Mercedes.giordano@herault.gouv.fr
0434466069

M. Laurent SCHNELL
Laurent.schnell@herault.gouv.fr
04 34 46 60 57

Merci de votre attention

Merci pour votre écoute

Des questions ?



DDTM34
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer